

Démarrage de la plateforme fédérale BIS de testing COVID-19 et reprise des tests PCR pour les contacts à haut risque asymptomatiques depuis le 23 novembre

1. LA PLATEFORME FEDERALE BIS

Le tandem ULB-IBC'LAB constitué de l'Université Libre de Bruxelles et de l'Institut de Biologie Clinique IBC'LAB fait partie des huit nouveaux partenariats fédéraux de la nouvelle plateforme fédérale bis de testing COVID-19. Cette dernière se met en place cette semaine afin de renforcer et d'intervenir en complément de la capacité d'analyses des laboratoires agréés de biologie clinique.

Elle analysera les échantillons nasopharyngés provenant

1. **des centres de tri** enregistrés à l'INAMI, qui ont choisi de faire appel à la plateforme fédérale (1^{ère} étape du déploiement)
2. **des collectivités** (lors de l'apparition de foyers et dans le cadre de la stratégie de testing)
3. **des laboratoires de biologie clinique agréés** lorsque leur capacité de tests sera temporairement insuffisante.

Les tests PCR réalisés en pratique privée ne font actuellement pas partie de la stratégie de test de la plateforme fédérale et continuent de se faire pour l'instant par le circuit classique du laboratoire (le matériel de test est obtenu via notre laboratoire et les frottis sont envoyés directement au laboratoire) En cas de dépassement de nos capacités internes, les tests seront pris en charge par la plateforme ULB-IBC'LAB et se feront alors obligatoirement à l'aide de tubes spécifiques (tubes ZYMO à code-barres) et de l'e-form intégré dans votre DMI.



EN PRATIQUE : SI VOUS COOPÉREZ AVEC LA PLATEFORME BIS

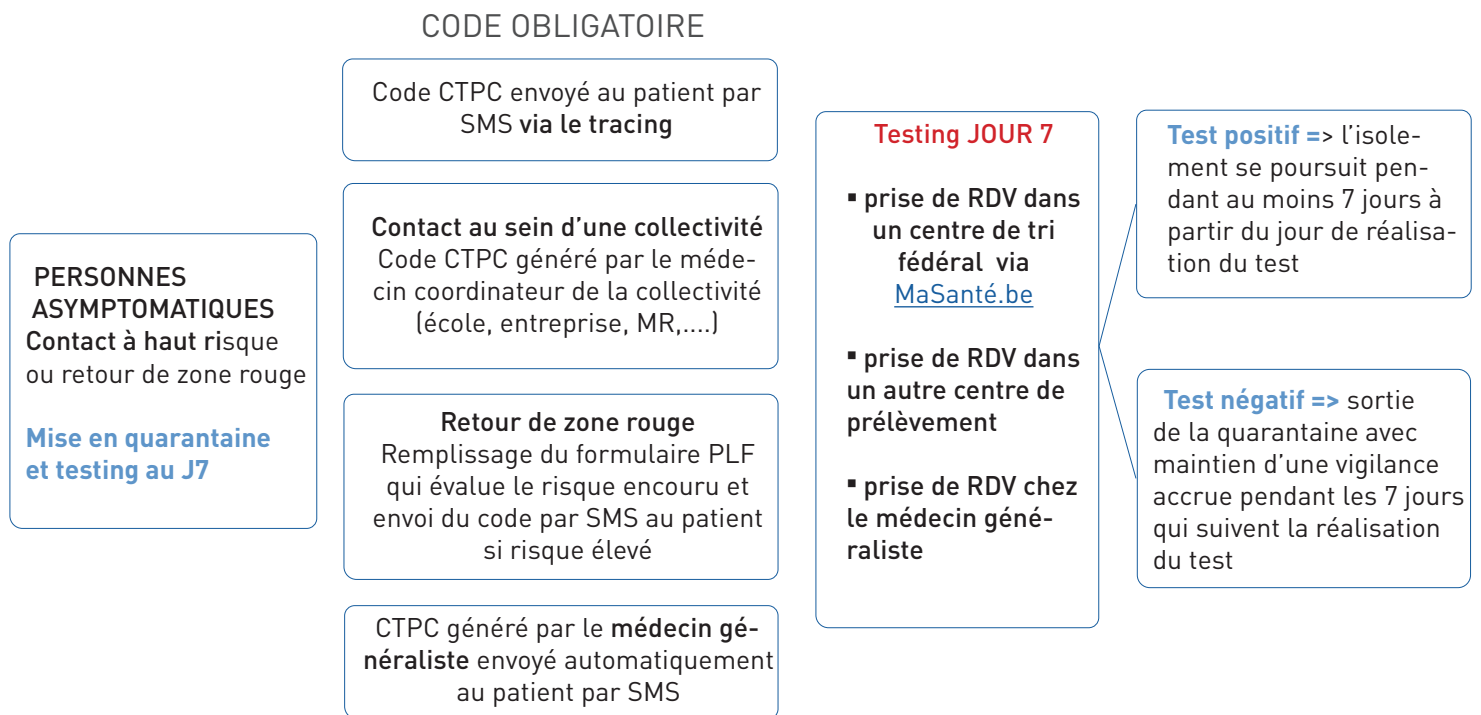
- Lors de la prescription d'un e-Form, vous recevez un code d'activation (Code de 16 chiffres appelé CTPC) via votre DMI . Dans le même temps, le patient reçoit le même code CTPC par sms ou via l'application Coronalert s'il l'a téléchargée.
 - A l'aide de ce code d'activation le patient peut prendre rendez-vous dans n'importe quel centre de testing travaillant avec la plateforme fédérale. Dans ce cas, il prend RDV sur le site [MaSanté.be](https://www.masante.be) (carte des centres de tri et de prélèvements)
- Le patient peut se rendre sur le site de testing qui lui convient, il n'est donc plus nécessaire d'indiquer le nom du laboratoire dans l'e-form , le centre de testing fédéral dans lequel se rend le patient dispose de toutes les données de l'e-Form grâce au code d'activation.
- Grâce à ce code d'activation, le patient n'a plus besoin du formulaire papier e-Form : **vous ne devez donc plus l'imprimer et le patient ne doit plus venir le récupérer chez vous**
 - Ceci est valable également pour la médecine du travail, la médecine scolaire et de collectivité. C'est le médecin coordinateur de la collectivité (école, entreprise, ...) qui est responsable de générer des codes d'activation et non pas le médecin généraliste. [Outil de prescription en ligne pour les collectivités](#)
 - Si un testing doit se faire au retour d'une zone rouge, la personne reçoit par sms un code qui lui permet aussi de prendre rendez-vous directement dans un centre de testing sans passer par son médecin généraliste

SI VOUS RÉALISEZ VOUS-MÊME LE PRELEVEMENT ET TRAVAILLEZ DIRECTEMENT AVEC NOTRE LABORATOIRE

- Imprimez l'e-Form (ou exceptionnellement le formulaire papier avec **n°NISS et cases obligatoires complétées**) et joignez-le à l'échantillon
- Identifiez toujours le tube et la demande avec les étiquettes jaunes fournies
- En cas de distribution de tubes ZYMO à code-barres, une procédure d'utilisation vous sera envoyée

2. NOUVEAUX CRITERES DE TESTING à partir du 23 novembre

Depuis ce lundi 23 novembre, tous les contacts à haut risque asymptomatiques, en ce compris les personnes revenant de l'étranger, seront à nouveau testés par PCR **au jour 7** qui suit le jour du contact à haut risque



Si aucun test n'est effectué (par exemple, pour un enfant de moins de 6 ans), ou si le résultat du test n'est pas disponible à temps, la quarantaine des contacts à haut risque asymptomatiques cesse après 10 jours à compter du jour du dernier contact à haut risque. Cette quarantaine est ensuite suivie d'une période de 4 jours de vigilance

3. IBC'LAB

Au sein du laboratoire IBC'LAB

- Nous réduisons au maximum notre processus de sous-traitance. En cas de dépassement de nos capacités internes, les tests seront pris en charge par notre plateforme ULB-IBC'LAB (délai de réponse 24-max 36 h)
- Nous maintenons notre collaboration avec le département des maladies infectieuses animales de l'Institut Sciensano (délai de réponse 24-48h)
- L'acquisition de nouveaux extracteurs et amplificateurs nous permet d'augmenter nos capacités de tests sur notre site IBC'LAB à Boitsfort avec la garantie d'un délai de réponse de 24-48h.
- Nous poursuivons nos tests PCR à réponse rapide (réponse J0) (nombre limité de tests réservé aux situations urgentes et aux exigences de dernière minute). N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande particulière.
- Notre centre de testing à l'arrière du laboratoire reste opérationnel (accès direct via le parking) uniquement sur RDV en ligne (code et/ou prescription obligatoires)

Depuis le mois de mars, nous sollicitons régulièrement votre indulgence, votre patience et votre compréhension. Nous tenons à vous remercier pour la confiance que vous nous témoignez depuis le début de la pandémie et nous vous souhaitons beaucoup de courage en ces temps difficiles.